



# ***ALGERIA***

**STATEMENT BY**

**MS. Baya BENSMAIL, FIRST SECRETARY**

**DURING THE THEMATIC DISCUSSION ON**

**“AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT”**

**SIXTEENTH SESSION OF THE COMMISSION ON  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT (CSD-16)**

on 7th May 2008, New York

*(Check against delivery)*

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier le Secrétaire Général pour les rapports dont est saisi la 16<sup>ème</sup> session de la Commission du développement durable en particulier les rapports E/CN.17/2008/3, E/CN.17/2008/4 portant respectivement sur l'Agriculture et le développement rural.

Toute en s'associant à la déclaration faite par le distingué Représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du G 77 et la Chine ainsi que la déclaration faite par le représentant de Djibouti au nom du Groupe africain, ma délégation souhaite, néanmoins, faire quelques commentaires illustrant son expérience nationale.

Monsieur le Président,

L'agriculture et le développement rural est un élément crucial de l'activité socio-économique de la société algérienne. Plus de 13 millions de la population algérienne vivent dans les zones rurales sur une population totale de 34 millions d'habitants. L'espace rural s'étend sur 90% de la superficie totale de l'Algérie. Cela rend l'agriculture la principale source de revenu de la majorité de la population rurale en Algérie.

Pour sa part, l'Algérie, a toujours été fidèle aux objectifs fondamentaux convenus sur le plan international pour l'agriculture et le développement rural ainsi que dans le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »).

Dans ce contexte, l'Algérie a mis en place en 2003 une stratégie de développement rural (Plan national de développement agricole et rural) (PNDAR). Découlant d'intenses concertations, notre stratégie de développement rural durable repose sur les axes stratégiques principaux ci-après :

1. contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la diversification des activités économiques du monde rural,
2. préserver l'environnement et encourager des investissements.
3. Renforcer la sécurité alimentaire du pays en donnant la priorité aux produits alimentaires de base.
4. Consolider l'adaptation des systèmes de production aux conditions agro-climatiques.
5. Développer davantage les systèmes économiseurs d'eau et étendre les surfaces irriguées dans les limites autorisées par une exploitation durable de la ressource.
6. Mettre en culture une partie des jachères et les terres inexploitées pour élargir la base productive, en complément à la mise en valeur des terres.

7. Poursuivre et consolider la lutte contre la désertification pour sauvegarder les immenses territoires menacés.
8. Dynamiser le développement forestier et renforcer la protection des forêts. Le programme d'action sectoriel portera sur les prévisions annuelles de réalisations de plantations forestières, de traitements de bassins versants, de lutte contre la désertification, d'ouvertures de pistes de tranchées pare-feu, de points d'eau,
9. Développer l'agriculture saharienne d'entreprise, oasienne et péri-oasienne,
10. Achever la recapitalisation de l'agriculture par la mise à niveau des exploitations agricoles restantes.

Monsieur le Président,

La mise en œuvre de ce plan national ambitieux a suscité un regain de dynamisme et un intérêt croissant pour les activités économiques en milieu rural dont les premiers résultats mettent en exergue notamment :

- L'atteinte d'un taux de croissance moyen annuel de la production agricole de plus 8% ;
- l'intégration de 800.000 ménages marginalisés et fragilisés vivant dans des zones rurales profondes dans 8850 localités, à la dynamique de développement économique et social du pays ;
- Une création de plus de 600 000 emplois dont 254 000 permanents ;
- Un accroissement de la surface agricole utile de 120 000 hectares par an ;
- Une mise à niveau engagée sur 220 000 exploitations agricoles ;
- Une création de 25 000 nouvelles exploitations agricoles (mise en valeur des terres) ;
- Une tendance à la pluriactivité dans les espaces ruraux.

Ainsi, ces premiers résultats nous ont amenés à élaborer une stratégie décennale 2004-2013 de développement agricole et rural durable pour conforter les résultats obtenus.

Pour la période 2008-2011 le gouvernement algérien prévoit de consacrer 18 milliards de dollars au développement rural du pays. Ces crédits financeront près de 4.000 projets pour moderniser les infrastructures des zones rurales. Il a, également, lancé le Programme du Renouveau Rural prévoyant la formation du premier groupe d'experts régionaux chargés de mettre en œuvre et de surveiller les projets dans ce domaine. Ce programme s'appuie sur trois outils essentiels : une banque de projets de proximité, une base de données informatisée sur toutes les communes d'Algérie pour faciliter les décisions, et un système de suivi des projets, accessible aux experts en ligne.

Monsieur le Président,

Les grandes lignes de la stratégie de développement agricole et rural ici évoquées, ont mis en évidence l'immensité du chantier de la mutation de l'agriculture et du développement rural en Algérie. Elle se singularise par rapport aux objectifs qui leur sont assignés (sécurité alimentaire, développement rural, amélioration de la balance commerciale agricole, protection des ressources naturelles, valorisation du potentiel existant..) dans une économie en transition et la nécessité de lui assurer un accompagnement adapté.

Ces efforts déployés vise a améliorer les conditions de vie des ménages ruraux pauvres, a développer notre agriculture et a revitaliser nos espaces ruraux.

Je vous remercie.

***vérifier au prononcé***